



Demande d'admission Ami de la Magie FFAP Année 2024



Vous êtes passionné de magie et vous souhaitez partager votre passion, échanger des idées, nouer des relations amicales avec les Magiciens, alors

Rejoignez la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs.

Pour devenir **Membre Ami de la Magie FFAP** vous devez démontrer un intérêt réel pour l'art magique dans l'objectif de devenir membre actif FFAP en passant l'examen FFAP dans les deux ans suivant votre admission, ou bien vous êtes historien ou collectionneur d'objets ayant trait à cette discipline.

Contactez l'un des présidents d'Association FFAP

ou le Secrétaire général de la FFAP par mél : secretaire-general@magie-ffap.fr



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Bureau de la FFAP

qui en garantit leur confidentialité. Vous en acceptez aussi l'usage interne. En application des articles 39 et suivants de la loi CNIL 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent peut exercer son droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il suffit pour cela de s'adresser au Trésorier adjoint.

Retrouvez la F.F.A.P sur internet : <https://www.magie-ffap.com/>

A remplir par le candidat, les parents, le tuteur/curateur : (compléter en lettres capitales)

Je sollicite mon admission à la **F.F.A.P.**, en qualité de **Membre Ami de la Magie FFAP** :

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Né(e) le :

à :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Mobile :

Adresse Mél :

Etes-vous déjà membre d'une association FFAP ? Si oui, laquelle ? :

Si non, veuillez exposer en quelques mots votre intérêt pour la Magie et les raisons qui vous animent pour demander votre admission à la FFAP :

.....

.....

.....

.....

.....



Photo d'identité

Si membre d'une association FFAP :

Partie à remplir par le parrain :

Je recommande le postulant et m'engage à l'aider à progresser dans l'apprentissage de l'art magique :

Nom : Prénom :

N° carte F.F.A.P. : Signature du parrain :

Pour tous:

Partie à remplir par le récipiendaire :

Le serment du Secret des Amis de la Magie

Je soussigné, (nom et prénom) :

m'engage sur l'honneur à ne divulguer aucun des secrets qui sont le patrimoine des illusionnistes, ni de les décrire dans des publications ou par des moyens audiovisuels destinés à des profanes.

Je m'engage aussi sur l'honneur à être loyal envers les magiciens, à respecter la législation et la propriété artistique ainsi que les statuts, le règlement intérieur et la charte des adhérents à la F.F.A.P.

Fait le :

Signature précédée de la mention « lu et je m'y engage ! »

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vérifiez que tout le document soit bien complété avec une photo d'identité récente.

- Si le candidat est mineur, joignez une autorisation parentale,
- Si le candidat est sous tutelle ou curatelle, joignez une autorisation du tuteur/curateur,
- Si vous avez moins de 25 ans, joignez une copie de votre carte d'identité pour bénéficier du tarif réduit.

Si vous n'êtes pas membre d'une association adhérente à la F.F.A.P, retournez ces documents accompagnés de votre règlement à la trésorière-adjointe FFAP.

Si vous êtes membre d'une association FFAP, c'est elle qui adressera tous les documents à la trésorière adjointe FFAP :

**Trésorier adjoint FFAP
Adhésions FFAP
Robin DEVILLEBICHOT
2 place Mache
73000 CHAMBERY**

Tarif des adhésions :

Après le 28 février : frais de routage et édition de carte F.F.A.P.: 10,00 €

Adhérent membre d'une association adhérente F.F.A.P : 50,00 € Adhérent

(-25 ans) membre d'une association adhérente F.F.A.P : 35,00 € Adhérent non

membre d'une association adhérente F.F.A.P : 85,00 € Adhérent (-25 ans) non

membre d'une association adhérente F.F.A.P : 45,00 €

Votre adhésion :

| | |
|---|---------|
| Frais de routage après le 28 février | 10,00 € |
| Votre cotisation (voir tableau ci-dessus) |€ |
| Total : |€ |

Joindre votre règlement par chèque bancaire établi à l'ordre de la F.F.A.P.

L'adhésion va du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile en cours. Elle comprend également 6 numéros par an de la **Revue de la Prestidigitation**. Si vous adhérez en cours d'année, vous recevrez les numéros de la Revue depuis le 1^{er} janvier. Si vous êtes membre d'une association adhérente FFAP, votre carte vous sera remise officiellement par votre Président, sinon elle vous sera adressée directement à votre domicile.

Cadre réservé à la FFAP :

Validation du Titre d'Ami de la Magie FFAP

N° de carte :

Date :

Signature :